



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES
PROFESSEURS DES ECOLES**

SESSION 2022

RAPPORT DU JURY

I. Epreuves écrites d'admissibilité

I-1. - Epreuve écrite de français

I-2. - Epreuve écrite de mathématiques

I-3. – Epreuve écrite d'application

I-4. - Epreuve écrite de langue régionale : langue corse (concours externe public spécial langue corse et 2nd concours interne public spécial langue corse)

II. Epreuves orales d'admission

II-1. – Epreuve orale « de leçon »

II-2. – Epreuve orale « d'entretien », EPS et motivation

II-3. – Epreuve orale en langue régionale : langue corse

II-4. – Epreuve facultative en langue vivante étrangère.

III. Eléments statistiques

La réforme du concours de recrutement de professeurs des écoles est entrée en application au 1^{er} septembre 2021 pour la session 2022.

A partir de cette session, pour le CRPE externe public standard, CRPE externe public spécial langue régionale, CRPE externe privé, les candidats devront justifier soit d'un Master (bac+5), soit d'une première année de Master validée (bac+4) accompagnée d'une inscription en 2^{ème} année de Master, soit d'une dispense de diplôme : mère ou père de 3 enfants, sportif de haut niveau.

Pour les autres concours de professeurs des écoles, les conditions d'accès restent les mêmes.

I - Epreuves écrites d'admissibilité

I-1. - Epreuve écrite de français

Cette session est la première qui confronte les candidats à des épreuves renouvelées lesquelles prennent appui sur un texte littéraire destiné à évaluer à la fois leurs compétences linguistiques, leurs capacités d'analyse lexicale, et leur compréhension fine des enjeux soulevés par l'extrait proposé. La maîtrise de l'expression écrite et de ses codes reste également un point central dans l'évaluation des copies. Il est essentiel que les candidats y accordent la plus grande attention, notamment en ce qui concerne l'orthographe tant lexicale que grammaticale.

L'arrêté du 29 janvier 2021 précise les modalités de l'épreuve comme suit :

I. – 1. Epreuve écrite disciplinaire de français.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;*
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;*
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.*

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Ainsi, le jury a souligné l'importance de la cohérence nécessaire des copies qui doivent témoigner, à la fois d'une bonne maîtrise des outils d'analyse grammaticale et lexicale, tout en développant une aisance d'expression qui permette de révéler l'aptitude des candidats à s'impliquer dans l'interprétation de textes littéraires patrimoniaux et d'en élargir la réflexion à des enjeux éducatifs plus vastes.

Le texte qui était soumis à leur réflexion lors de cette session répondait à cette ambition et si le genre poétique a pu susciter quelques difficultés d'interprétation, il n'en était que plus riche en pistes d'exploitation.

Pour les parties 1 et 2 de l'épreuve, qui concernent l'étude de la langue, le lexique et la compréhension lexicale, le jury a valorisé les compositions qui révélaient des qualités d'analyse linguistique, tant par la précision d'une terminologie grammaticale respectueuse des dernières parutions de l'Éducation nationale (*Terminologie grammaticale* élaborée et coordonnée par DGESCO sous la direction de Philippe Monneret, universitaire, et de Fabrice Poli, IGESR), que par la qualité des connaissances littéraires spécifiques attendues.

Les lacunes dans ces domaines se révèlent importantes et les candidats doivent, durant leur préparation du concours, y remédier, afin de répondre aux exigences qu'impose un enseignement de la langue de qualité. Le jury a trop souvent constaté les difficultés que posent à certains candidats la partie 2 qui porte sur le lexique et la compréhension lexicale, notamment quand il s'agit de définir un mot dans son contexte.

Le jury conseille, par ailleurs, aux candidats de travailler avec rigueur l'interprétation des textes littéraires. L'appropriation des enjeux du poème de Victor Hugo qui leur était soumis s'est révélée, cette année, problématique pour certains candidats. La partie 3 de l'épreuve, qui consistait en une analyse littéraire assortie d'un développement prenant appui sur la compréhension du texte, a en effet mis au jour la difficulté des candidats à exploiter le texte littéraire pour faire émerger une réflexion sur des liens intergénérationnels plus élargis, ainsi que le préconisait le sujet proposé.

La finesse de l'interprétation du texte, essentielle pour mettre en évidence les enjeux mis en exergue par la question, était donc requise. Comprendre, analyser et interpréter un texte sont des compétences indispensables pour tout candidat qui se destine à l'enseignement, quelles que soient les disciplines. Les contre-sens et les confusions, (notamment identifiables dans l'interprétation métaphorique), la méconnaissance des procédés stylistiques, celle des valeurs des temps, nuisent souvent à la réussite de cette partie de l'épreuve dans laquelle transparaissent aussi les compétences transversales des candidats.

D'autre part, si le temps imparti à l'épreuve ne permet pas d'élaborer une composition proche de la dissertation, nous rappelons qu'il est tout de même attendu un effort de structuration de la pensée, assorti d'un panel diversifié d'exemples permettant d'illustrer les arguments proposés. Il est important de préciser que ces exemples, s'ils autorisent les élargissements empruntés aux expériences personnelles, doivent avant tout révéler la culture littéraire, cinématographique, artistique, historique, géopolitique, sociologique, philosophique des candidats. C'est pourquoi les références témoignant de la richesse d'une culture personnelle ont été bonifiées par le barème.

L'ensemble de l'épreuve doit donc mettre en évidence les capacités de compréhension, d'analyse et d'expression indispensables pour devenir enseignant. Il convient de rappeler que des connaissances approximatives et une maîtrise très fragile de la langue, comme en témoignent de trop nombreuses copies, ne peuvent que nuire à la crédibilité et à l'exemplarité du futur professeur des écoles.

II-2. - Epreuve écrite de mathématiques

« Le cadre de référence des épreuves est celui de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. »

« L'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques est constituée d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat. »

L'épreuve, qui dure 3 heures, est notée sur 20 points, pour un coefficient de 1, une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire,

Le programme de l'épreuve pour la session 2022 est constitué :

*- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4 (BO n°31 du 30 juillet 2020) ;
- de la partie « Nombres et calculs » du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019).*

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.

Le sujet de mathématiques de la session 2022 du CRPE

Il est composé de cinq exercices indépendants privilégiant souvent le contexte de l'école primaire, et permettant d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires des candidats, la capacité à raisonner clairement et à exposer rigoureusement leurs résultats.

L'épreuve, sans être de grande difficulté, permet d'aborder de nombreux points du programme de l'épreuve de façon équilibrée. Même si l'épreuve est nouvelle, les exercices proposés restent classiques et le candidat a le temps de répondre à l'ensemble des questions posées qui sont, pour la plupart, indépendantes. Il a aussi le temps de relire sa copie afin de corriger les fautes d'orthographe, de syntaxe et d'améliorer la présentation, notamment en encadrant les résultats.

Le premier exercice nécessite une certaine concentration pour comprendre l'énoncé ; il est utile de le relire. Il mobilise les notions de vitesse, de conversions d'unités et l'utilisation du tableur. Il est très accessible.

Le deuxième exercice est un exercice sur les probabilités qui aborde aussi les nombres (entiers et décimaux) et la notion d'aire.

Le troisième exercice porte sur la mise en équation d'un problème et sa résolution au cycle 3 et au cycle 4. Pour le cycle 3, il porte sur les schémas en barres qui ont été présentés notamment dans les guides relatifs à la résolution de problèmes édités par le ministère en 2020 pour les CP, et en 2021 pour les CM et le cycle 4. En classe de CM2, la correction proposée aux élèves utilise ces schémas.

Le quatrième exercice porte sur la programmation utilisant le logiciel SCRATCH et aborde aussi les propriétés des quadrilatères particuliers.

Le cinquième exercice aborde la géométrie, les calculs d'aires et de volumes, les fonctions affines, la résolution d'inéquations, les pourcentages.

1°) Les attentes du jury

Le jury attend des futurs professeurs des écoles des copies soignées tant au niveau de la présentation qu'au niveau de l'orthographe et de la syntaxe. Le temps imparti permet la relecture. Faire un brouillon est recommandé, notamment afin d'éviter des ratures sur la copie.

Le jury attend que le candidat valide les six compétences mathématiques : **chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer.**

Le jury attend des raisonnements clairs avec des justifications précises ainsi que des notations mathématiques et un vocabulaire scientifique adaptés. La démarche doit être rigoureusement explicitée avant de donner un résultat. Le jury rappelle que la capacité à communiquer par une rédaction précise et rigoureuse est un élément important d'évaluation et de différenciation des copies.

Le jury attend que le candidat connaisse toutes les notions et ne peut accepter que certaines parties du programme du CRPE ne soient pas connues et traitées.

Le jury ne peut pas accepter qu'un candidat connaisse mal des notions qu'il est susceptible d'enseigner à l'école primaire. Certaines erreurs sont rédhibitoires comme, par exemple : « 9 minutes et 30 secondes » équivaut à « 9,3 minutes » ou des durées égales à des kilomètres.

Le jury recommande au candidat de lire l'énoncé en entier afin de mieux gérer son temps. S'il est recommandé de traiter les exercices dans l'ordre sur la copie, une lecture complète permet de connaître les thèmes abordés et le temps à passer sur chacun d'eux de façon à ne pas négliger le dernier exercice.

2°) Le sujet

Exercice 1 : L'abondance d'informations semble avoir gêné certains candidats. Savoir extraire l'information utile fait pourtant partie des compétences attendues.

Partie 1 : Cette partie porte sur les grandeurs composées ; on y trouve des calculs de vitesses et des conversions. La plupart des candidats connaissent la formule de la vitesse mais on note des lacunes au niveau des conversions ; les conversions de temps doivent être maîtrisées.

Partie 2 : La première question montre que les candidats ont souvent une interprétation confuse de l'énoncé et ne justifient pas clairement leurs démarches. La seconde question nécessite des connaissances sur les tableurs ; on constate une méconnaissance de l'utilisation de la « poignée de recopie » de ces logiciels et de la syntaxe qu'elle induit afin que les formules puissent être étirées. L'interprétation des résultats dans le contexte de l'énoncé est souvent confuse et maladroite.

Exercice 2 : Cet exercice porte sur les probabilités ; il est globalement réussi. On regrette que l'équiprobabilité ne soit pas mentionnée et justifiée. Certains candidats ne savent pas que les nombres entiers sont des nombres décimaux et que zéro est un nombre pair.

Exercice 3 : Cet exercice porte sur la résolution d'un problème après une mise en équation très guidée. Pour la première question, le schéma en barres n'est pas maîtrisé par la plupart des candidats. Certains ont proposé une description du schéma de l'élève plutôt qu'une version corrigée à proposer comme modèle à la classe ; ils n'ont pas respecté la consigne de l'énoncé. Pour la seconde question, les candidats n'ont pas toujours su mettre en équation le problème proposé. Par contre, les candidats, pour la plupart, savent résoudre une équation du premier degré.

Exercice 4 : Cet exercice, de lecture facile, portant sur des modifications d'un programme sous langage SCRATCH a été peu abordé malgré le fait que ce thème soit récurrent dans les sujets de CRPE. La première question portant sur la construction d'une figure obtenue par lecture du programme a été moyennement réalisée et les tracés restent approximatifs. Les candidats n'ont pas su construire les angles dont les mesures sont données. Pour la deuxième question, si le losange est globalement reconnu, les justifications permettant d'affirmer qu'il s'agit bien d'un losange sont largement incomplètes. Malgré des erreurs de calcul sur les angles, les deux dernières questions sont réussies par les candidats ayant déjà manipulé le logiciel de programmation SCRATCH. Le thème E du cycle 4 « algorithmique et programmation » est au programme du concours et doit être davantage travaillé.

Exercice 5 : Cet exercice fait le lien entre plusieurs notions mathématiques. On y retrouve des calculs d'aires et de volumes, de la géométrie (utilisation du théorème de Pythagore), des nombres arrondis, une modélisation, une résolution d'inéquation. Certains candidats ne l'ont pas traité en entier, peut-être à cause d'une mauvaise gestion du temps. La première question a bien été traitée mais il faut éviter les valeurs approchées lors des étapes de calcul. On regrette des erreurs de conversion entre centimètre, cube et litre. Pour la deuxième question, le théorème de Pythagore et les justifications associées sont maîtrisés par la plupart des candidats. La troisième question portant sur un calcul d'aire est globalement bien traitée ; il faut cependant éviter d'utiliser des valeurs approchées dans les différentes étapes de calcul. La quatrième question est classique, elle porte sur une augmentation donnée en pourcentage, peu de candidats ont su donner le coefficient multiplicateur associé. D'autre part, peu de candidats connaissent les effets d'un agrandissement ou d'une réduction sur les aires et volumes. La cinquième question qui consiste à modéliser l'énoncé par une fonction affine a été très peu abordée. On rappelle que pour déterminer les coefficients d'une fonction affine, il suffit de connaître les images de deux nombres distincts ; l'image de zéro correspond à l'ordonnée à l'origine. Pour la sixième question, les candidats résolvent, pour la plupart, une équation et ne justifient pas correctement la

résolution de l'inéquation associée. Pour la dernière question, il suffisait d'observer les données du tableau. La question a été réussie, dans l'ensemble, mais certains candidats font une mauvaise interprétation de la baisse de température car ils ne tiennent pas compte de la température à 0 mètre d'altitude.

3°) Les candidats éliminés

Le nombre de candidats éliminés par l'épreuve de mathématiques est de 29,2%. Malgré le fait qu'il y ait aussi une épreuve orale de leçon de mathématiques, ce taux est en hausse. Il était de 27,6% en 2019 et de 27,3% en 2021.

Avant de se présenter, les candidats doivent absolument acquérir la maîtrise des concepts de base et connaître un minimum de vocabulaire spécifique aux mathématiques. On ne saurait accepter un candidat qui ne maîtrise pas les notions qu'il devra enseigner ou qui ne connaît pas une partie du programme de l'épreuve. Les six compétences mathématiques, **chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer** doivent être validées.

Conclusion

Le nombre de candidats éliminés interroge sur leur préparation personnelle. Certains admissibles devront faire leurs preuves lors de l'épreuve d'admission concernant la leçon de mathématiques. La note médiane est 7,75 sur 20 et était 9,125 sur 20 à la session 2021. La moyenne est 8,12 sur 20 et était 9,12 sur 20 à la session 2021. L'évolution de l'épreuve ne doit pas justifier la perte d'un point de moyenne ; un travail plus approfondi est attendu d'autant plus que les candidats sont aussi discriminés par une épreuve orale de mathématiques. En 2021, 50 % des candidats avaient obtenu la moyenne ; ils ne sont plus que 32% sur un sujet resté classique, malgré les changements de l'épreuve. Ce sujet ne comporte pas de difficulté, il nécessite des réponses courtes et les questions sont, pour la plupart, bien guidées ; il est de longueur raisonnable. Il est clair que la préparation au concours ne peut se réduire à quelques mois surtout pour les candidats ayant abandonné les mathématiques pendant leur cursus. On rappelle que l'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul. Le candidat ne peut pas se présenter à l'épreuve en n'ayant que quelques connaissances superficielles sur certaines parties du programme du CRPE.

I-3. – Epreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant sur les domaines ci-dessous.

L'épreuve a une durée de 3h, notée sur 20 avec un coefficient 1 ; toute note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

Sciences et technologie

L'objectif du sujet était de comprendre quels sont les impacts de l'accumulation des plastiques dans le milieu aquatique sur les êtres vivants et d'identifier des solutions face à cette pollution.

Il ne s'agissait pas, pour les candidats, de connaître l'origine de cette pollution ni les actions pour réduire les émissions des déchets, mais bien de mobiliser des savoirs et savoir-faire fondamentaux, permettant de mettre en œuvre un enseignement scientifique et technologique pour des futurs professeurs des écoles.

La maîtrise pédagogique du sujet, au-delà des contenus, nécessite une démarche scientifique rigoureuse permettant d'exploiter des résultats, la capacité à proposer des activités concrètes et cohérentes ainsi que la communication inhérente à un enseignement des sciences et de technologie.

La moyenne de cette épreuve (45 copies corrigées) est de 9,73/20. La note maximale est 15,25/20 et l'écart type de 3,28.

A - Remarques générales concernant les réponses des candidats :

Les réponses des candidats, présentées à la suite du rapport, ont fait apparaître plusieurs constats et le jury tient à souligner particulièrement les points suivants :

- La compréhension et le respect des consignes :

Les verbes d'action des consignes ne sont pas toujours suffisamment compris. Les candidats proposent alors des réponses hors sujet ou incomplètes. Par exemple pour la question 5, pour deux schémas demandés, les candidats font un texte, ou un seul schéma. Pour la question 8, il était demandé d'indiquer sur le schéma par des flèches le mouvement de l'eau salée et le mouvement de l'eau douce ; le schéma est réalisé mais les flèches sont absentes.

- Les propositions pédagogiques et didactiques :

L'absence, l'approximation ou encore le manque de réalisme des activités proposées aux élèves ont été relevés par le jury. La proposition de "montrer des vidéos" revient très souvent et, s'il est un des moyens utilisables, "montrer des vidéos" n'est pas suffisant pour être considéré comme une activité. La trace écrite qui doit être produite avec les élèves, doit reprendre le vocabulaire attendu et vu lors du travail préalable. Les objectifs d'une trace écrite ne semblent pas toujours acquis. Lors de la rédaction de traces écrites mais aussi lors d'analyses de production, les futurs enseignants n'ont pas toujours fait le lien ou mis en perspective les documents avec les programmes pour ces niveaux et les compétences attendues.

- La rigueur scientifique :

Il s'agit d'une compétence non négligeable pour un enseignant. En théorie, les différentes étapes de la démarche scientifique sont explicitées dans les réponses aux questions de didactique et de pédagogie mais elles ne sont pas illustrées par des situations concrètes.

- La rédaction des réponses :

Les qualités rédactionnelles, l'orthographe et les soins apportés dans la communication sont fondamentaux. Le Jury a noté des copies très majoritairement bien tenues. Des traces écrites de bonne qualité, reprenant un vocabulaire précis, concises et accessibles aux élèves sont à noter.

B – les différentes parties du sujet :

Les trois parties du sujet intègrent les dimensions scientifiques, pédagogiques et didactiques, et intègrent la physique chimie, les sciences de la vie et de la Terre ainsi que la technologie.

La première partie « Les caractéristiques des plastiques » (8 points) :

Cette première partie permettait d'évaluer les connaissances du candidat ainsi que sa démarche pédagogique. Beaucoup d'erreurs dans une opération mathématique (pourtant simple) proposée par la première question. Il est surprenant que certains candidats élaborent un texte alors que des schémas sont attendus (question 5). Par ailleurs, lorsque des schémas ont été réalisés, les titres sont souvent oubliés ou, lorsqu'ils sont présents, sont peu explicites.

Plusieurs copies montrent des candidats qui proposent des activités avec une transmission "type cours magistral" et ne privilégient pas suffisamment la démarche scientifique. Le terme "dissolution" en général est connu des candidats, mais il y a une confusion entre les termes "solvant" et "soluté". Les réponses à la question 11 s'avèrent souvent incomplètes. Il s'agissait ici de mettre en relation les divers documents étudiés pour expliquer la formation des "continents de plastiques" (flottaison de certains plastiques, accumulation liée aux courants marins). C'était une activité de type « tâche complexe ».

22 candidats ont une note supérieure à la moyenne, et 23 en dessous de la moyenne. Les notes s'échelonnent de 3 à 27 sur 32.

La deuxième partie « La tortue marine, une espèce menacée par les déchets plastiques » (6 points) :

Elle vise à tester le candidat sur les notions de biologie et de physiologie, ainsi que sur la capacité du candidat à une réflexion pédagogique.

Trop de candidats ont une connaissance approximative de la fonction de digestion. Certains, en citant des glandes annexes, ont confondu le tube digestif et l'appareil digestif. D'autres ont associé au tube digestif la trachée, organe de l'appareil respiratoire, ou encore la vessie, organe de l'appareil excréteur. En outre, les rôles des différents organes sont souvent insuffisamment connus. Quelques candidats ont su toutefois montrer des connaissances solides sur ce thème.

Les confrontations et analyses des représentations initiales des élèves se sont souvent avérées peu précises, notamment parce qu'elles requièrent que le candidat dispose lui-même d'un savoir suffisant dans le domaine. Ainsi, certains n'ont-ils pas été en mesure de mettre correctement en exergue les obstacles à la compréhension du mécanisme de digestion déclinés en trois points : l'organisation du tube digestif, les transformations des aliments subies au cours du trajet, l'absorption intestinale des nutriments.

En partant des obstacles précédemment identifiés, il était demandé de proposer une activité pour amener les élèves à comprendre le processus de digestion. Que ce soit pour découvrir le trajet des aliments ou bien les mécanismes de leur transformation, les candidats pouvaient baser leur activité sur des supports concrets, l'importance de l'introduction du réel dans l'apprentissage n'étant plus à démontrer. Les activités envisagées par les candidats étaient souvent imprécises. À noter également que plusieurs n'ont fourni aucune réponse à cette question.

Si les candidats ont majoritairement bien saisi l'intérêt de proposer en classe des documents historiques, la production de la trace écrite à destination d'élèves de CM2 s'est avérée plus problématique pour nombre d'entre eux. Certains n'ont pas du tout compris la démarche qui a conduit Réaumur à réaliser son expérience sur la digestion, proposant alors une trace écrite aucunement pertinente. Quelques candidats ont su à la fois tirer la bonne conclusion de l'expérience et utiliser un niveau de langage adapté à la classe.

La dernière question de synthèse a bénéficié d'un meilleur traitement. Les candidats ont souvent su faire un lien entre les divers documents pour proposer un texte plus ou moins cohérent, expliquant en quoi les tortues marines sont menacées par les déchets plastiques.

24 candidats ont une note supérieure à la moyenne, et 20 en dessous de la moyenne. Un candidat n'a pas traité cette partie. Les notes s'échelonnent de 5 à 22 sur 24.

La troisième partie « Une solution robotisée innovante pour la collecte de déchets marins » (6 points) :

De nombreux candidats n'ont pas traité la partie 3. Cela ne semble pas être dû uniquement à un manque de temps pour composer. Un manque de culture technologique est décelé chez un bon tiers des candidats. Même si certains concepts semblent acquis, leur formulation par l'usage de termes conventionnels est souvent absente. Un manque de rigueur dans l'expression des fonctions techniques, des actions commandées et des déroulements d'activités pédagogiques est relevé.

Toutefois, le jury note que plusieurs candidats ont su s'approprier une démarche technologique et scientifique pour mener à bien des activités de classe. De nombreuses propositions d'activités sur la découverte des algorithmes et de la programmation étaient pertinentes même si certaines formulations étaient imprécises. Le vocabulaire utilisé est souvent proche du langage familier laissant apparaître des lacunes.

La perte de temps pour les candidats a été relevée, engendrée par des réponses trop longues mais surtout hors sujet qui peuvent témoigner d'une non-maitrise des attendus du sujets.

L'usage de graphiques pour exprimer sa pensée a été apprécié.

19 candidats ont une note supérieure à la moyenne, et 24 en dessous de la moyenne. Deux candidats n'ont pas traité cette partie. Les notes s'échelonnent de 0 à 18 sur 24.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Composante histoire (12 points)

1. Vous commencez à préparer la séquence d'apprentissage : « Deux guerres mondiales au vingtième siècle ».

Conformément au choix opéré par le programme, vous réfléchissez d'abord à la notion de « trace » :

- en vous aidant du dossier documentaire, montrez l'importance et la nature des traces laissées par la Première Guerre mondiale ;
- quelle définition de « trace » donnerez-vous à vos élèves ?

2. En première partie de votre séquence d'apprentissage sur les deux guerres mondiales du vingtième siècle, vous décidez de consacrer plusieurs séances à la Première Guerre mondiale :

- indiquez les titres des différentes séances envisagées ;
- développez – au choix – une des séances en définissant les objectifs d'apprentissage et les compétences travaillées. Indiquez précisément quels documents issus du dossier documentaire vous utiliserez et détaillez l'exploitation pédagogique de l'un de ces documents.

En Histoire, le sujet portait sur le programme d'Histoire de CM2, «la France des guerres mondiales à l'union européenne » et mobilisait la notion de traces avec des documents très variés et ainsi définie : « *A partir des traces de la Grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale dans l'environnement des élèves (lieux de mémoire et du souvenir, paysages montrant les reconstructions, dates de commémoration)* ».

On a pu constater une méconnaissance globale des enjeux généraux de l'enseignement des conflits mondiaux et de ce qu'il faut transmettre aux élèves. Il est important donc que les candidats prennent connaissance des renouvellements historiographiques sur la guerre de 14 – 18, mais aussi des programmes du cycle 3.

Dans la première partie de la question 1, les candidats qui ont su relever l'importance et la diversité des traces des deux guerres mondiales (écrits, images, objets, bâtiment) ont été valorisés. De nombreux documents du dossier le permettaient (à commencer par le programme de CM2), mais on pouvait aller au delà des exemples fournis.

La définition de la notion de *trace*, (**deuxième partie de la question**) s'est souvent révélée problématique pour les candidats : il faut attirer leur attention sur l'importance de cette notion. Il était attendu de proposer une définition simple : par exemple, ce qui subsiste du passé, sous toutes ses formes intactes ou dégradées, ce qui témoigne de la mémoire individuelle ou collective. On a pu valoriser les candidats qui ont veillé à des définitions nuancées, adaptées au cycle 3.

Dans la **question 2** :

- **La première partie** invitait les candidats à construire une séquence de 3 à 5 séances. Ils pouvaient proposer quelques thématiques à partir du dossier documentaire : l'expérience combattante, le coût économique, le bilan social et humain, la commémoration et les mémoires. D'autres pouvaient être présentées : le rôle de l'arrière et des non combattants, l'apparition de techniques nouvelles, les conséquences du conflit. Faire preuve de bon sens est le plus important : notamment, respecter la chronologie et l'enchaînement logique des faits ou des thèmes (souvent malmenés dans les propositions), effectuer un choix des documents limité (ils ont souvent été trop nombreux), bien cibler les compétences travaillées. Enfin les questions et les tâches proposées par les candidats étaient souvent trop larges.

- **La seconde partie** de cette question devait permettre un large choix de réponses. Les candidats devaient développer une séquence, préciser l'utilisation de documents et déterminer une exploitation pédagogique. L'objectif était de formuler des objectifs d'apprentissage et des compétences travaillées. On a pu observer une grande diversité de propositions plus ou moins pertinentes : on ne peut attendre des candidats de témoigner d'une expérience de l'enseignement. En revanche, le bon sens, la cohérence, étaient à valoriser. Par exemple : la longueur de la séance, l'inscription dans une programmation, une problématique simple, une pertinence du choix des documents (en nombre limité, simples, pas trop longs), une présentation claire et simple des consignes, un questionnement fin sur les documents, en lien explicite avec des compétences travaillées.

Composante géographie (8 points)

3. En vous fondant sur les documents 12 à 15, présentez les objectifs notionnels relatifs au thème 2 du programme de géographie de la classe de CM1 : « Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France / dans un espace touristique ».

4. Vous décidez d'exploiter le document 13 en classe : quels choix opérez-vous pour conduire cette exploitation ?

En Géographie, le sujet portait sur les notions *d'habiter* et *d'espace* (*touristique* en l'occurrence), construites sur l'ensemble du cycle 3 et qui se consolident peu à peu. Ces notions sont centrales ; l'on recommandera aux candidats de les maîtriser et d'en connaître les approches didactiques. Durant le cycle 3, l'élève quitte peu à peu la représentation de l'espace proche et vécu, pour entrer dans une représentation plus globale, plus structurée. Il comprend aussi que l'espace est partagé, et que la notion « d'habiter » s'aborde par les acteurs, par les habitants et leurs activités.

Dans la **question 3** les candidats étaient invités à réfléchir à des objectifs liés à ces deux notions. On a pu valoriser les candidats qui évoquaient des actions concrètes telles que « se loger », « travailler », « se cultiver », « avoir des loisirs », ou plus abstraites telles que « espace multifonctionnel », « espace touristique », « espace de cohabitation d'acteurs ». Bien souvent cependant, les objectifs notionnels ont été remplacés par une liste de compétences diverses et variées, peu géographiques. La lecture des programmes permet de préciser les attendus de ce type de question.

Les candidats devaient montrer, grâce au document 13, qu'ils avaient identifié l'importance des déplacements, du maillage des axes de circulation (promenade des Anglais, autoroutes, rues), les infrastructures de transport (ports, aéroports), les différents types d'habitats et de fonctions (hôtels, résidences, musées, monuments historiques, université, installations sportives). Ils devaient aussi montrer une capacité à relier les documents et le programme, pour proposer une exploitation géographique.

L'exploitation du document proposé en **question 4** permettait une grande variété de choix, à condition de demeurer adaptée au critère d'âge, de séance, d'objectif. Les candidats pouvaient faire un travail préalable de localisation et de description de l'espace étudié, en utilisant un vocabulaire adapté, éventuellement en proposant de montrer des photographies « à hauteur d'homme » de certains lieux ou parties de la ville. Une production graphique de type croquis ou schéma pouvait être proposée ensuite. Les compétences travaillées, la précision des questions, le mode d'organisation et de restitution de la tâche pouvaient aussi être présentées et valorisées. Les copies présentant des descriptions précises ont été valorisées.

La moyenne des 64 copies est de 9,59/20. La médiane est à 9,63/20, avec un quartile supérieur de 11,88/20 et inférieur de 7/20. Un tassement des notes est à observer dans la zone 6 à 11 et l'on peut qualifier le niveau de moyen. Cette nouvelle épreuve nécessite une préparation soignée, et une réalisation rigoureuse.

Conclusion et préconisations

Durant la préparation, il convient de se doter de connaissances géographiques et historiques actualisées, intégrant des apports scientifiques récents ; connaître et maîtriser les contenus des programmes, les compétences du socle et disciplinaire, leur mise en œuvre.

Durant le concours, il est important de bien lire les questions puis y répondre précisément. La précision des dates, des événements, des lieux, des concepts est importante pour des futurs professeurs des Ecoles. Trop de candidats répondent par des considérations pédagogiques ou didactiques à des questions où elles ne sont pas attendues ; dans d'autres cas où au contraire, de telles approches sont nécessaires, la mise en œuvre est très imprécise. Les correcteurs ont parfois eu beaucoup de difficulté à comprendre l'ordre des séances proposées, la nature de la tâche proposée aux élèves, les questions posées, les consignes. Un effort de clarté est important pour faire comprendre ce que l'on veut faire faire aux élèves. Cette clarté dans l'explicitation devra aussi être celle du professeur dans sa classe.

Un regard bienveillant a été porté sur les copies qui permettaient de distinguer le professeur des écoles potentiel, capable d'enseigner une discipline vivante, incarnée, faisant preuve d'une réflexion didactique et pédagogique pertinente, même si elle était inachevée, reliée à des connaissances scientifiques avérées sans être hautement spécialisées.

Education musicale, arts plastiques, histoire des arts.

« L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente »

« L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une séquence ou séance d'enseignement à l'école primaire. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat »

« L'épreuve, d'une durée de 3 heures, est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire ».

Les Sujets :

Composante A : arts plastiques – Cycle 3.

Les candidats étaient invités à réaliser l'analyse critique d'une fiche de préparation de séance.

Composante B : univers sonore – Cycle 1

Le sujet demandait aux candidats de concevoir une fiche de préparation de séance.

La prestation des candidats :

Cette épreuve d'application fait partie des nouvelles épreuves écrites du concours.

La conception et/ou l'analyse de séance ou de séquence ont permis de mesurer les connaissances des candidats dans les domaines concernés : programmes, didactique des arts, culture générale.

Les correcteurs ont évalué leurs capacités à formuler des hypothèses afin de rendre opérationnels les programmes, développer les apprentissages des élèves dans le domaine des arts, proposer les ajustements nécessaires dans le cas de l'analyse d'une fiche de préparation, justifier/argumenter leurs propositions et choix didactiques et pédagogiques pour la conception de la fiche de préparation.

Dans la composante A - arts plastiques, « réaliser l'analyse critique d'une fiche de préparation au cycle 3 », les correcteurs attendaient des candidats :

Une bonne connaissance du domaine disciplinaire

Une introduction comprenant : un rappel du cadre réglementaire (programmes, horaires, Parcours d'Education Artistique et Culturelle) et une courte présentation du sujet et des documents proposés

Un développement présentant : La description de la fiche de préparation : étapes, déroulé, adéquation aux programmes et une analyse des points forts et des points à améliorer (la pertinence des objectifs et des

compétences visées, les dispositifs pédagogiques, les consignes, le lexique, l'évaluation et les références culturelles).

Une conclusion envisageant une inscription de la séance dans une démarche de projet, des prolongements et la transversalité des apprentissages.

Dans la composante B univers sonore, « rédiger une fiche de préparation de séance au cycle 1 », les correcteurs attendaient des candidats :

Une bonne connaissance du domaine disciplinaire, des compétences visées et travaillées

Une introduction comprenant : un rappel du cadre réglementaire (programmes, horaires, PEAC), une courte présentation des documents proposés, des objectifs formellement énoncés et pertinents, des éléments de progressivité.

Une construction de séance où apparaissent : les différentes étapes et le déroulé, des propositions de situations pertinentes, des consignes claires en adéquation avec les documents utilisés et les situations présentées, une évaluation.

Conclusion

La correction des copies a montré une assez bonne préparation à cette nouvelle épreuve écrite.

Une grande partie des candidats présentait des connaissances disciplinaires et didactiques relativement solides. L'analyse de la séance de la composante A a été dans l'ensemble bien réussie même si quelques copies restent très faibles. Cependant, peu de candidats ont proposé les réajustements et les pistes d'amélioration attendus. Les documents accompagnant le sujet de la composante B n'ont pas été suffisamment exploités. Les fiches de préparation manquent souvent de rigueur dans la construction (objectifs, compétences visées, plan, situations envisagées), il y a parfois des confusions entre consignes et réponses des élèves.

En règle générale, de nombreuses copies ne traitent pas tous les aspects du sujet et omettent des points importants : cadre réglementaire, enjeux disciplinaires, objets d'apprentissage, évaluation, prolongements, transversalité.

Quant aux connaissances didactiques et pédagogiques, elles sont parfois parcellaires et, pour les plus mauvaises copies, indigentes ou inexistantes. Les stratégies envisagées sont souvent faibles et inadaptées aux exigences du sujet.

Enfin, l'orthographe défaillante et la syntaxe approximative sont, malheureusement, des points négatifs communs à beaucoup trop de copies.

I-4. - Epreuve écrite de langue régionale : concours externe public spécial langue corse

Caractéristiques du sujet :

Un sujet adapté à son objectif et plutôt accessible qui ne contenait pas de question trop difficile. On remarque que de nombreuses copies se terminent de manière peu soignée et/ou avec un manque de développement laissant supposer une organisation du temps à parfaire.

Qualité des copies (présentation, rédaction et niveau de langue) :

Très variable : on trouve des candidats qui ont une très bonne qualité de langue et une présentation très soignée quand d'autres écrivent des phrases confuses avec de nombreuses fautes d'orthographe (homophones grammaticaux, accord dans le groupe nominal, utilisation de l'infinitif à la place du participe passé, mauvaise position ou absence de l'accent écrit...).

Partie 1 : commentaire en langue corse

Le jury constate que la méthodologie du commentaire n'est pas toujours maîtrisée. Les candidats répondent encore trop souvent aux questions destinées à les guider dans la construction du commentaire, sans s'en détacher afin de fournir une production plus astucieuse.

Quand la structure du commentaire apparaît, il est souvent trop court et parfois confus. Les candidats qui savent argumenter ou donner des exemples concrets pour étayer leur propos en évitant la paraphrase offrent un écrit plus éclairé.

Le jury note assez peu de connaissances approfondies en termes de culture, traditions, littérature ou encore musique alors que cela est attendu dans une approche « langue et culture corses ». Les références et les exemples pouvant faire état de connaissances élargies ont été peu nombreux.

La qualité de langue est parfois approximative : la concordance des temps, la richesse du vocabulaire, la syntaxe, l'orthographe ne sont pas maîtrisées et bien trop souvent absentes des copies qui sont, au contraire, riches en gallicismes et italianismes divers...

Encore trop de copies sont mal présentées ou peu soignées avec une écriture à peine ou difficilement lisible.

Les copies qui sortent du lot et qui laissent transparaitre un soupçon de réflexion et ce, dans une langue de moyenne ou de bonne qualité, sont toutefois assez rares.

Pour cette partie de l'épreuve, il est attendu des candidats qu'ils rédigent :

- Une introduction organisée:
 - o Présentation du texte
 - o Contextualisation du texte dans l'œuvre (si celle-ci est précisée et connue du candidat)
 - o Présentation de l'idée générale du texte
 - o Problématique (guidée par les questions posées)
 - o Annonce du plan, en évitant les lourdeurs (« dans une première partie... »)
- Un développement organisé en deux ou trois parties comportant chacune une idée directrice (là encore, les questions posées peuvent aider à une structuration du propos)
- Une conclusion comportant:
 - o Un retour sur le développement
 - o Une réponse à la problématique
 - o Une ouverture, en particulier sur les enjeux de la problématique posée transposée à l'enseignement de la LCC

Partie 2 : traduction d'un texte en français et questions de grammaire

Concernant la traduction, bien souvent, les candidats rendent leur travail dans un français imparfait (tournures de phrases erronées qui ne correspondent pas au registre de langage attendu, fautes d'orthographe...)

On peut noter cette année, une méconnaissance des proverbes ou bien encore de certains mots de vocabulaire peu utilisés dans les conversations quotidiennes actuelles si tant est que la langue régionale soit pratiquée dans leur vie de tous les jours (« À chî dorme, ùn piglia pesci », « aligostia », « furtuna » etc.)

Questions de grammaire : Certaines fois, les points grammaticaux n'ont pas été traités en totalité et lorsque les candidats ont tenté d'apporter une analyse, l'explication était brève ou trop brève et ne correspondait pas à ce qui était attendu.

Il est conseillé aux candidats :

- De faire des phrases complètes pour expliquer le raisonnement
- D'y apporter des exemples lorsqu'ils sont demandés.
- De bien lire la consigne
- De procéder à une relecture du texte produit

Partie 3 : commentaire de documents pédagogiques

Question 1

Des difficultés, pour la plupart des candidats, à faire la différence entre compétences linguistiques et langagières. Les compétences linguistiques proposées restent essentiellement celles du domaine lexical ; très peu ou pas de référence à d'autres domaines linguistiques (grammaire, syntaxe, orthographe, phonologie). Des compétences langagières proposées qui parfois n'en sont pas. La notion de tâches communicatives n'est pas maîtrisée par la quasi-totalité des candidats.

Question 2

Des propositions de séance convenables pour une moitié des candidats : compétences bien ciblées, étapes bien visibles, activités cohérentes. Pour l'autre moitié, des difficultés à structurer une séance de langue objet : des propositions d'activités qui ne correspondent pas toujours à la compétence à travailler ou qui ne correspondent pas à la réalité de la classe, les étapes essentielles d'une séance n'apparaissent pas !

Question 3

En grande partie de la description de la part des candidats sans une réelle analyse linguistique du phénomène d'interlangue (un seul candidat a fait référence au vocabulaire spécifique !).

Question 4

Question classique réussie par la plupart des candidats. La connaissance précise des programmes et du vocabulaire didactique permet de distinguer les candidats bien préparés.

II – Epreuves orales d'admission

II-1. Epreuve orale de leçon

Cette épreuve commence par un temps de préparation de 2h puis une interrogation de 1h, elle est notée sur 20, pour un coefficient de 4. Toute note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

L'épreuve est découpée en 2 parties. Chaque partie dure 30 minutes, avec 10/15 minutes d'exposé suivi d'un entretien avec le jury de 15/20 minutes.

Elle s'articule autour des deux matières principales que sont le français et les mathématiques. L'accent est mis sur la didactique et la pédagogie puisqu'elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans chacune des deux matières.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon. Pour chaque sujet, le candidat s'appuie sur un dossier de 4 documents maximum de nature variée : supports pédagogiques, extrait de manuel scolaire, programmes, productions d'élèves ...

Le candidat présente au jury les deux séances d'enseignement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de se faire préciser ou d'approfondir les points qu'ils jugent utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Exposé

Prestation des candidats

Peu de candidats utilisent la totalité du temps imparti. Ceux qui parviennent à le faire assurent un meilleur équilibre entre les deux parties, le jury ne posant les questions que pour approfondir des éléments de l'exposé méritant de l'être. A contrario, lorsque l'exposé est trop court, le temps imparti pour les questions peut être insuffisant pour balayer tous les attendus de l'épreuve.

L'épreuve consiste à entendre les candidats sur la conception et l'animation d'une séance. Certains candidats font état d'un cheminement au moment de la conception de la séance en prenant appui sur les textes officiels et les apports de la recherche. Cela permet au jury d'identifier un geste professionnel déterminant pour un futur professeur des écoles (cf. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - NOR : MENE1315928A - Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 - MEN - DGESCO A3-3). De la même façon, une description du déroulement de la séance permettant de dégager à la fois les gestes de l'enseignant et les tâches dévolues aux élèves (en les explicitant) est de nature à évaluer une posture enseignante adaptée.

Ce qui est apprécié dans l'exposé

- Un exposé planifié, clairement structuré, voire problématisé
- Une gestion du temps efficace : présentation brève du dossier, durée totale de l'exposé entre 10 et 15 min (ce qui est demandé dans les textes)
- Une situation de communication maîtrisée : débit modéré, élocution claire, un candidat qui regarde les trois membres du jury
- Un scénario pédagogique qui s'appuie sur des rubriques clairement identifiées : objectif(s), compétence(s), matériel, modalités humaines, consignes, étayage, différenciation, etc.
- Une prise en compte explicite des documents du corpus, choix de certains points de ces documents en liaison avec le scénario pédagogique

Conseils aux candidats

- Se préparer à exposer son propos pendant 10 à 15 mn en :
 - o Apportant du soin à la présentation des documents : éviter une description linéaire mais tenter de problématiser la question posée. Il est toujours possible de relier le domaine en jeu dans le dossier avec les apports de la recherche ou les résultats aux évaluations nationales ou internationales qui justifient que l'on s'interroge sur certains champs disciplinaires
 - o Parlant de manière intelligible et posée : adopter une élocution et un débit adaptés à la situation de communication, regarder les membres du jury
- Présenter les étapes de la conception de la séance :
 - o Appui sur les documents officiels
 - o Repérage dans une programmation
 - o Définition du champ de compétences, des objectifs, de l'activité proposée et de la tâche sous-jacente, des modalités d'évaluation, des consignes et des modalités d'étayage et de différenciation. A ce stade, le jury attend une maîtrise du vocabulaire employé.
 - o Organisation pédagogique justifiée
 - o Prise en compte explicite des documents du corpus, choix de certains points de ces documents en lien avec le scénario pédagogique
- Présenter les étapes de l'animation de la séance :
 - o Ce que fait précisément l'enseignant (éviter des généralités comme « on va travailler sur... », « on va voir ... »)
 - o Ce que font tous les élèves en termes de tâche
 - o Approfondir les contenus à chaque étape
- Pour cela, le candidat peut prendre avantageusement appui sur des situations vécues

Entretien

Prestation des candidats

Cette partie est très inégale : certains candidats s'inscrivent dans un échange posé, agréable dans la présentation (clarté du propos, tenue et posture correctes) et étayé par une réflexivité tant sur la pratique exposée lors de la première phase que sur la question posée. D'autres répondent par mots-phrases, ce qui nuit à l'entretien.

Ce dernier doit permettre aux candidats de justifier les choix pédagogiques et didactiques exposés lors de la première partie de l'épreuve. Ceux qui parviennent à revenir sur leurs propositions en faisant des liens avec les apports des autres documents (« comme cela est précisé dans le doc... », « l'exercice ... a permis de ... ») témoignent d'une posture réflexive indispensable au métier de professeur des écoles.

Certains candidats font état de très bonnes connaissances au niveau pédagogique et didactique, ce qui leur permet de justifier leurs choix.

Ceux qui ont proposé une description d'activités s'apparentant davantage à de l'animation qu'à de l'enseignement et ne parviennent pas à dépasser ce stade au moment de l'entretien sont pénalisés.

Certains candidats font état d'une méconnaissance totale ou partielle de certains cycles, en particulier du cycle 1.

Ce qui est apprécié dans l'entretien

- Une honnêteté intellectuelle
- Des réponses précises et synthétiques
- Une maîtrise de la terminologie
- Des pistes pédagogiques concrètes
- Des connaissances théoriques et didactiques
- Une réflexion pédagogique et didactique évolutive avec les questions du jury

Conseils aux candidats

- Prendre le temps de répondre aux questions
- Faire des réponses, précises, synthétiques mais suffisamment « longues » afin de dérouler son propos. Il ne s'agit pas de faire du « verbiage » mais bien de témoigner de compétences d'analyse et de synthèse dans la réponse à la question posée.
- Ne pas hésiter à prendre de nouveau appui sur les documents du dossier
- Bien se préparer pour attester de connaissances et compétences s'agissant :
 - o Des trois/quatre cycles
 - o Des éléments du programme, des attendus de fin de cycle
 - o De tous les domaines disciplinaires
 - o De quelques concepts-clés : planification, étayage, différenciation, évaluation, compétences, tâches, etc...
- Eviter d'être sur la défensive à chaque question posée : le jury pose des questions pour permettre aux candidats de témoigner de **compétences attendues et fixées par le référentiel métier (cf. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - NOR : MENE1315928A - Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 - MEN - DGESCO A3-3)**
- Lorsque cela est possible, faire des liens avec la pratique ou le vécu du candidat.

II – 2 Epreuve orale d'entretien : EPS et motivation

Cette épreuve comporte une préparation de 30 minutes et une interrogation de 1h05. Elle est notée sur 20, avec un coefficient 2. La note de 0 est éliminatoire.

Elle comporte deux parties : l'éducation physique et sportive (d'une durée de 30 minutes et notée sur 10) et l'entretien de motivation (d'une durée de 35 minutes et noté sur 10).

Pour la partie EPS, le jury fournit un sujet qui propose un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. Le candidat doit choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation d'apprentissage qu'il présente au jury.

Le candidat expose durant 15 minutes maximum. Il s'en suit un entretien avec le jury pour la durée restante de l'épreuve. L'entretien permet de mesurer les connaissances du candidat sur les thèmes suivants : le développement et la psychologie de l'enfant, la sécurité, les enjeux de l'EPS à l'école ...

La partie « motivation et connaissance du service public » se déroule en deux temps. Dans un premier temps, le candidat se présente (5 minutes maximum) puis un échange de 10 minutes a lieu avec le jury qui dispose de la fiche de renseignement que le candidat a préalablement transmis à la Division des examens et concours. Dans un deuxième temps, et pour une durée de 20 minutes, le candidat est soumis à deux mises en situation professionnelle : l'une portant sur l'enseignement et l'autre sur la vie scolaire.

A travers ces mises en situation, le jury évalue la capacité du candidat à s'approprier les valeurs de la République, (dont la laïcité), et les exigences du service public (neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité ...), à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Première partie de l'épreuve - EPS

Les candidats n'ont pas toujours su dégager les principes de cette discipline d'enseignement pour concevoir des situations d'apprentissage afférentes aux sujets proposés. Ces dernières sont souvent préconstruites et insérées dans la réponse du candidat.

La mise en œuvre d'un point de vue de l'installation du matériel, de l'utilisation de l'espace (une candidate a placé les élèves en situation non sécuritaire), et des consignes données aux classes n'a pas toujours permis au jury de mesurer la logique d'enseignement du candidat : situations pédagogiques en EPS imprécises, inadaptées à l'âge des élèves, ne prenant pas en compte les éléments de contexte du sujet.

Enfin, les connaissances théoriques et la gestion des ressources motrices propres à l'EPS ne sont pas souvent mobilisées pour être réinvesties éventuellement dans l'enseignement voire dans les liens qui pourraient être faits entre les disciplines d'enseignement.

Il est à noter que certains candidats ne connaissent pas les taux horaires (annuels, hebdomadaires dans les trois cycles), les champs d'apprentissage ainsi que le lexique de la discipline. Le lien entre l'EPS et l'éducation à la santé n'est pas systématique et l'USEP est bien souvent méconnu.

Exposé

Majoritairement, les candidats ont témoigné d'un niveau de langage oral en rapport avec le métier pour lequel ils candidatent (langage clair, soutenu et structuré, vocabulaire varié) et d'une bonne maîtrise des règles de l'exposé (gestion du temps, entrée en communication visuelle avec chacun des membres du jury).

Dès cette phase de l'exposé, certains d'entre eux, se sont toutefois et d'ores et déjà distingués par leur capacité à replacer leurs propositions dans un projet de formation global et cohérent, à convoquer spontanément et **avec a propos** des éléments de sécurité ainsi que leurs connaissances du développement de l'enfant, **à préciser les transformations motrices visées et à en anticiper les obstacles possibles, à intégrer l'évaluation comme un levier d'apprentissage.**

Conseils aux candidats lors de l'élaboration d'une proposition de situations(s) d'apprentissage :

- Faire preuve de bon sens et de pragmatisme
- Montrer que l'on se projette dans une classe en prenant en compte les éléments du contexte précisés par le sujet (nombre et âge des élèves, données sur les infrastructures, classe à un seul niveau ou multi-niveaux, etc.)
- Préciser les transformations motrices attendues
- **Faire résonner** ses connaissances scientifiques (développement de l'enfant) ainsi que ses connaissances réglementaires relatives à la sécurité, avec la situation ou les situations d'apprentissage proposée(s)
- Interroger avec acuité les modalités de gestion du groupe choisis **en lien l'objectif d'apprentissage visé**
- Intégrer l'évaluation dans sa proposition comme un levier pour faire progresser les élèves et ajuster son enseignement
- Structurer la séance d'enseignement autour d'un objectif d'apprentissage clairement identifié prenant en compte la diversité des élèves et les différentes formes de l'évaluation

Entretien

Les candidats ont globalement été à l'écoute mais peu ont su se saisir des questions ou remarques des membres de la commission pour réinterroger leur situation d'apprentissage exposée, et/ou faire évoluer leur réflexion.

Conseils aux candidats :

Par leurs questions ou commentaires, les membres du jury n'ont pas pour objectif de mettre en difficulté ou « de piéger » les candidats mais d'installer les conditions d'un véritable échange **professionnel**.

Les candidats doivent donc faire preuve d'une capacité à s'inscrire dans un tel échange en témoignant notamment d'une réelle capacité à se saisir des questions, des remarques pour réinterroger leur situation d'apprentissage exposée, faire évoluer ou prolonger leur réflexion (une dimension importante du métier d'enseignant)

Deuxième partie – Motivation et connaissance du service public

Le CRPE est un concours de recrutement d'enseignants ; les épreuves orales ne sauraient donc être un simple contrôle de connaissances. Le jury a besoin de disposer de suffisamment d'éléments pour projeter chaque candidat dans la fonction dès la rentrée consécutive au concours : **responsabilité des élèves d'une classe à temps plein ou à mi-temps.**

Aussi les capacités réflexives et d'analyse, le pragmatisme, la posture éthique, l'écoute, la capacité à s'inscrire dans échange professionnel et à en tirer parti pour faire évoluer sa réflexion, s'inscrivent pleinement dans des compétences attendues chez un futur professeur des écoles.

Présentation des éléments du parcours :

Si la plupart des candidats avaient manifestement préparé la présentation de leurs parcours et expériences, la mise en lien avec le projet professionnel de devenir enseignant est souvent restée superficielle, comme allant de soi, ce qui interroge donc leur capacité d'analyse pourtant attendue chez un professeur. Il est attendu que les candidats qui ont pu bénéficier de stages en tirent partie tant dans l'exposé que dans l'entretien, en les explicitant et en sachant se distancier de ces expériences premières selon l'échange avec le jury.

Conseils aux candidats :

Les éléments du parcours mentionnés sur la fiche d'inscription ne doivent pas s'apparenter à un catalogue d'emplois sans lien avec le projet professionnel de devenir enseignant.

Les candidats doivent donc **veiller à sélectionner les éléments saillants** de leurs parcours et expériences qui ont nourri leur projet de devenir enseignant et interroger en quoi ils ont effectivement participé de ce projet.

Les travaux de recherche sont à valoriser davantage en lien avec ce qu'ils peuvent apporter aux candidats dans sa pratique de futur enseignant.

Mise en situation professionnelle :

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su **problématiser** la situation professionnelle et apporter des réponses témoignant d'une réelle appropriation, **dans la lettre et dans l'esprit**, des valeurs et principes de la république, des droits et obligations du fonctionnaire et donner à voir comment ceux-ci s'incarneront dans leur pratique de classe et posture professionnelle à partir de mises en lien avec des expériences de classe, d'école vécues.

Il est attendu des candidats de très bonnes connaissances des valeurs de la République permettant d'analyser et de discuter avec le jury des situations proposées.

Conseils aux candidats :

Problématiser les situations professionnelles et appréhender les réponses avec un empan d'analyse large, selon plusieurs paramètres (aspect réglementaire, liens entre école et société, dimension pédagogique, échelle de la classe / échelle de l'école)

Convoquer avec pertinence les expériences vécues pour illustrer les réponses et témoigner de sa capacité à faire des liens.

Formuler des propositions concrètes pour faire vivre les valeurs de la république dans sa classe.

Il est aussi attendu des connaissances solides sur le système éducatif (organisation, instances, partenariat, hiérarchie, ASH, etc.) et **une réflexion solide sur le sens du service public, sur les droits et devoirs du fonctionnaire, sur la posture du professeur en tant que représentant de l'Institution.**

II-3. Epreuve orale de langue régionale : concours externe public spécial langue corse

L'épreuve se déroule en deux temps : un exposé de 25 minutes et un entretien de 15 minutes avec le jury. Le jury fournit au candidat un dossier composé de documents écrits et/ou audiovisuels relatifs à la culture et à la langue corse.

Le candidat expose en langue corse durant 15 minutes à partir des documents puis présente en français durant 10 minutes une exploitation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement explicitée. Il s'en suit un entretien en langue corse avec le jury à propos de son exposé et de ses motivations à enseigner en langue régionale.

EXPOSE :

Analyse du dossier (en langue corse)

En règle générale, les jurys constatent que les candidats préparent avec soin cette partie. L'analyse des documents est la plupart du temps bien organisée. Les candidats qui structurent bien leur propos (par exemple : « ce dossier a pour thématique ... », « la thématique de ... est développée à travers différents types de documents ... ») rendent la présentation plus agréable. Ceux qui ont réussi à problématiser la question (par exemple « en quoi le fait de découvrir des savoir-faire ancestraux peut-il ouvrir les élèves du XXI^e siècle à découvrir et à se réapproprier leur culture ? ») ont inévitablement convaincu les jurys.

Souvent, les 15 minutes ne sont pas utilisées (en moyenne 8 ou 10 minutes). Les jurys rappellent qu'il est judicieux de faire état de connaissances plus élargies et que la mise en évidence de liens avec d'autres disciplines donne de la pertinence au propos. Dans l'analyse du dossier, hormis le document audiovisuel, les autres documents sont souvent présentés de manière trop succincte. Il serait souhaitable que les différents documents soient traités de la même façon par les candidats.

A ce stade de l'épreuve, le niveau de langue (en langue corse) est en général correct, les candidats ayant eu le temps d'organiser leur présentation.

Conseils proposés:

- Eviter de lire les notes écrites durant la préparation : un exposé se détachant de la lecture est toujours plus agréable.
- Eviter une présentation trop linéaire des documents : préférer une mise en réseau (par exemple « l'œuvre de Ghuvanteramu Rocchi se décline à partir d'un document biographique, que la poésie « Golu » vient illustrer dans l'esprit et dont le document pédagogique montre l'utilisation par les élèves »)
- Ne pas parler trop vite, prendre le temps
- Garder le contact visuel avec les membres du jury
- Si cela est possible, faire des liens avec l'expérience professionnelle (si un des documents a été utilisé par exemple)

Présentation d'une utilisation des documents

Cette partie est traitée de manière inégale par les candidats :

Ceux qui l'ont réussie :

- Présentent une séance pédagogique construite (compétences travaillées, objectifs spécifiques de la séance, tâches en jeu et activités proposées pour s'y engager) incluant les documents proposés.
- Font état de l'utilisation de la langue comme objet d'apprentissage (par exemple exercice de prononciation avec les comptines de GT Rocchi) ou comme outil permettant d'acquérir des compétences dans une autre discipline (en sciences par exemple avec la leçon sur la biodiversité).

- Font état de connaissances en didactique des langues dans le déroulé de la séance proposée : mise en route (engagement des élèves), découverte d'éléments linguistiques nouveaux, activités guidées, réinvestissement, trace écrite ou audio pour mémorisation etc.
- Proposent une mise en situation partant du réel : visite chez un luthier, sortie en forêt etc.
- Proposent des situations favorisant l'expression des élèves

Ceux qui ont été plus en difficulté :

- Construisent la séance autour des documents proposés, ce qui en fait une fin en soi plutôt que de les utiliser à bon escient en fonction de l'objectif poursuivi.
- Proposent une description trop succincte sans faire état d'une bonne connaissance de la spécificité de l'enseignement bilingue
- Font état d'une pratique de la langue réservée à l'enseignant plutôt qu'aux élèves

Les candidats se présentant au concours spécifique langue régionale doivent impérativement attester de connaissances dans le domaine de l'enseignement des langues. Trop souvent, les candidats semblent envisager l'enseignement de la langue corse comme une réplique (souvent en proposant de traduire les documents) de ce qu'ils font par ailleurs en français.

L'enseignement de et en langue corse oblige au respect de certains incontournables, en particulier de certaines étapes-clés d'une séance :

- Un moment de prise de contact ritualisé : rituels « classiques », rituels permettant de réactiver et mémoriser les acquis, chant ou comptine etc. : fonction sécurisante
- Rappel de l'objectif de la séance
- Rebrassage des acquis
- Présentation d'un nouvel élément linguistique (fonction, lexique, structure ou fait culturel)
- Expression guidée pour appropriation et fixation du lexique ou de la structure langagière: pratique communicative
- Production individualisée
- Trace écrite pour mémorisation (à penser en fonction du niveau)
- Evaluation

Conseils:

- Présenter une séance structurée avec:
 - o Le niveau de classe, la période de l'année, l'inscription dans une séquence
 - o La compétence visée (exemple : connaître le lexique des saisons et du temps qu'il fait)
 - o L'objectif de la séance : apprentissage du lexique des saisons : u veranu, l'estate, l'auturnu (u vaghjime), l'invernu
 - o Les activités de mise en route : par exemple, reprise du lexique du temps qu'il fait vu lors des rituels, préparation du lien avec les saisons
 - o La situation de communication choisie : par exemple quizz sur les saisons
 - o Les activités ou jeux proposés : théâtralisation, dialogues, flash-cards etc.)
 - o Les outils choisis pour mémoriser le lexique ou la structure travaillée (enregistrement, mur sonore, trace écrite etc.)
 - o Les modalités d'évaluation
- S'appuyer sur la connaissance de certains didacticiens des langues ou de l'enseignement bilingue
- Faire état de connaissances sur les mécanismes cognitifs en jeu chez certains élèves

ENTRETIEN :

Lors de l'entretien (langage en interaction), la langue employée est trop souvent "ternie" par de nombreux gallicismes, le vocabulaire employé est parfois limité et la prononciation est souvent incorrecte. Nous pouvons en conclure que la pratique de la langue régionale est certainement moindre en dehors de la classe ou que l'apprentissage a commencé tard et que les candidats ne travaillent pas assez leur expression orale.

A contrario, l'entretien est facilité lorsque le niveau de langue est fluide et le lexique riche. Les candidats qui prennent le temps de répondre et de justifier ou illustrer leur propos (appui sur expérience professionnelle) rendent les échanges plus vivants et la communication plus aisée. Pour rappel le niveau du CECRL attendu en interaction orale (B2) met le candidat en capacité « *d'argumenter, de chercher à convaincre et de réagir avec pertinence* ». Des réponses trop courtes ralentissent le rythme de l'entretien et obligent le jury à demander d'explicitier le propos.

Lorsque les candidats sont interrogés sur leur motivation à enseigner dans le bilingue, le jury attend des arguments d'ordre pédagogique ou didactique témoignant d'une bonne connaissance de la spécificité de l'enseignement bilingue. La référence à un vécu personnel peut servir de point d'appui mais ne suffit pas à convaincre le jury.

Conseils :

- Bien écouter les questions posées, prendre le temps d'y répondre
- Autant que faire se peut, développer les idées en les explicitant et en les illustrant d'exemples précis
- Si cela n'a pas été mentionné lors de la proposition d'utilisation des outils pédagogiques, ne pas hésiter à s'appuyer sur des connaissances théoriques ou certains apports de la recherche
- Rester dans l'échange avec le jury en maintenant le contact visuel
- Faire le lien avec la pratique professionnelle à chaque fois que nécessaire

De manière générale, les candidats présentant le concours spécial langue corse (externe ou interne) doivent se préparer à une épreuve exigeante, tant sur le plan linguistique en langue corse que pour les autres domaines d'enseignement, en particulier les fondamentaux. Ces compétences nécessitent une pratique régulière de la langue corse tout au long de son parcours universitaire.

II-4. Epreuve facultative en langue vivante étrangère

Cette épreuve comporte une préparation de 30 minutes et une interrogation de 30 minutes. Elle est notée sur 20, sans note éliminatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte. 4 langues vivantes étrangères sont proposés : allemand, anglais, espagnol et italien.

Le candidat indique lors de son inscription sa participation à cette épreuve facultative en sachant que le niveau de langue attendu correspond au niveau B2.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé.

Le candidat commence par se présenter rapidement puis présente un document fourni par le jury. Il peut s'agir d'un document didactique ou pédagogique, n'excédant pas deux pages (productions d'élèves, extrait de programme ...). Cette partie d'une durée de 10 minutes se déroule dans la langue vivante étrangère choisie.

Il s'en suit un exposé de 10 minutes en français au cours duquel le candidat explicite de quelle manière il pourrait inclure et exploiter le document dans une séance ou une séquence pédagogique. Enfin, un échange dans la langue vivante étrangère choisie a lieu avec le jury.

Présentation :

La présentation est globalement soignée. La plupart des candidats l'ont rédigée pendant la phase de préparation. Comme souvent lors d'un entretien, il est conseillé de se détacher du document afin de rendre l'exposé plus vivant.

La présentation personnelle permet de mettre en évidence le parcours du candidat ainsi que son rapport à la langue choisie. Le niveau lexical et syntaxique détermine largement cette première partie de l'épreuve.

Dès cette étape, le jury apprécie une présentation qui tienne compte de la langue en tant qu'objet d'enseignement et de ce qu'elle permet du point de vue de l'élève.

La présentation des **documents pédagogiques** est également soignée. On attend toutefois des candidats qu'ils maîtrisent le vocabulaire relevant du champ lexical de la pédagogie et/ou de l'école. A ce stade-là, quelques confusions lexicales et syntaxiques pénalisent certains candidats.

Les propositions d'utilisation des documents sont inégales. Il est vivement conseillé aux candidats de faire état d'une bonne connaissance :

- Des documents officiels : programmes, guides Eduscol, CECRL
- Du déroulé d'une séance de langue vivante étrangère avec respect des différentes phases (mise en route, découverte d'éléments linguistiques nouveaux, activités guidées, réinvestissement, trace écrite ou audio pour mémorisation etc.)
- De la nécessité de créer des situations de communication et d'expression, **chez les élèves.**
- Des objectifs à poursuivre dans le cadre d'une séance et/ou d'une séquence d'apprentissage

Le jury apprécie l'ouverture des candidats à des projets pédagogiques permettant les échanges avec des locuteurs (correspondance, etwinning etc.) tout comme l'inscription de la langue vivante étrangère dans la perspective d'un enseignement plurilingue.

Enfin, **l'entretien** met en évidence le niveau de compétence langagière du candidat en interaction orale. Quelques candidats font des confusions avec la langue française ou d'autres langues (le corse pour l'italien par exemple). Rares sont ceux qui utilisent une langue riche utilisant un lexique étendu. L

III – Eléments statistiques

Résultats généraux

Postes offerts		
Concours	Nombre de postes	Nombre de postes pourvus
Externe privé	1	0
3 ^{ème} concours	3	6
2 nd concours interne	1	2
2 nd concours interne spécial langue régionale	1	0
Externe public standard	20	25
Externe public langue régionale	20	12

Admissibilité					
Concours	Inscrits	Présents	Nombre d'admissibles	Moyenne sur 20 du dernier admissible	Pourcentage de réussite par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites
Privé	37	0	0		
3 ^{ème} concours	66	18	11	9.75	61.1 %
2 nd concours interne	29	5	3	9.25	60 %
2 nd concours interne spécial langue régionale	9	3	1	9	33.3 %
Externe public standard	326	79	38	9.08	48.10 %
Externe public Langue Régionale	54	32	20	8.75	62.5 %
TOTAL	523	137	73		53.3 %

Admission				
Concours	Nombre de postes	Nombre d'admis	Moyenne générale (écrits + oraux) sur 20 du dernier admis	Pourcentage final de réussite par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites
Privé	1	0		
3 ^{ème} concours	3	6	11.89	200 %
2 nd concours interne	1	2	13.33	200 %
2 nd concours interne spécial langue régionale	1	0		
Externe public standard	20	25	11.22	12 %
Externe public Langue Régionale	20	12	10.17	60 %